Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 19 (1962)

Heft: 1

Artikel: Le district de Nyon et Genève

Autor: Vouga, J.-P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-783240

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Januar/Februar 19. Jahrgang Nr. 1

Plan

Schweizerische Zeitschrift für Landes-, Regional- und Ortsplanung • Revue suisse d'urbanisme • Fachorgan für kommunale Bau- und Planungsfragen

Offizielles Organ der Schweizerischen Vereinigung für Landesplanung · Offizielles Organ der Schweizerischen Vereinigung für Gewässerschutz · Offizielles Organ der Föderation Europäischer Gewässerschutz (FEG) Erscheint 6mal jährlich

Landesplanung

Redaktioneller Teil der Schweizerischen Vereinigung für Landesplanung

Redaktion: Prof. Dr. E. Winkler, Institut f. Landesplanung an d. ETH, Zürich 6, Tel. (051) 32 73 30
Redaktions-Sekretariat: Dr. H. E. Vogel, Kürbergstrasse 19, Zürich 49, Tel. (051) 56 88 78

Le district de Nyon et Genève

Par J.-P. Vouga, architecte de l'Etat, Lausanne

Le district de Nyon, avec ses 32 communes et ses 19 500 habitants, a des frontières plus politiques que naturelles. Géographiquement, il s'étend sur plusieurs régions, sans les occuper entièrement. Il partage avec Genève la région riveraine du lac; avec le Pays de Gex le pied du Jura, avec le district d'Aubonne le vignoble de la Côte.

Pour l'analyser, il faut tenir compte à la fois de sa situation géographique et de sa situation politique. On en arrive à distinguer:

1° la « Terre Sainte » qui comprend essentiellement la partie proche de Genève avec les communes de Mies, Tannay, Commugny, Coppet, Founex, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey;
2° la région placée dans le rayon d'influence de Nyon, c'est-à-dire, outre cette ville, les communes de Crassier, Borex, Crans, Arnex, Eysins, Signy-Avenex, Duillier et Prangins;
3° la région placée dans le rayon d'influence de Gland, avec les communes de Coinsins, Vich et Begnins;
4° le pied du Jura avec Borex, Grens, La Rippe, Cheserex, Gingins, Trélex, Givins, Genolier, Bassins;
5° enfin, les communels strictement jurassiennes Arzier, Le Vaud, St-Cergue.

Depuis toujours, le district de Nyon s'est tourné vers Genève plutôt que vers Lausanne.

Nyon est à 40 km du centre de Lausanne, mais à 20 km du centre de Genève.

Mies est à 50 km de Lausanne, mais à 10 km de Genève. L'appartenance politique au canton de Vaud s'est montrée, économiquement parlant, moins forte que la proximité de Genève. Donnons-en quelques exemples: tous les horaires de chemin de fer sont calculés en fonction des liaisons avec Genève; Nyon est rattachée au réseau téléphonique de Genève; ce sont les succursales des grands magasins de Genève qu'elle a accueillies et c'est à Genève encore que les jeunes Nyonnais vont poursuivre leurs études.

Inversement d'ailleurs, ce sont les habitants de Genève qui ont fait, de longue date, les beaux jours du district de Nyon. Ils ont construit les hôtels de St-Cergue; ce sont eux encore qui font vivre aujourd'hui cette station tout comme ils sillonnent quasiment seuls les routes dominicales du district.

Cela n'empêche nullement les gens de Nyon d'être d'excellents Vaudois, d'en avoir les qualités et les défauts; ils ont donné au pays la longue lignée des seigneurs de Gingins; des grands hommes tels que César Roux ou le peintre Marcel Poncet; les aventures du chemin de fer Nyon–Crassier appartiennent à l'histoire vaudoise tout comme les démêlés de l'Etat de Vaud avec la commune de Coinsins!

Ces rapports de voisinage entre Nyon et Genève n'auraient sans doute pas mérité d'attention particulière si les circonstances n'avaient pas évolué avec une soudaineté sans exemple.

Quelques chiffres sont nécessaires pour illustrer le surprenant passage d'une situation anciennement équilibrée au véritable raz-de-marée qui se produit aujourd'hui sous la pression de la poussée démographique de Genève, en liaison avec la construction actuelle de l'autoroute Genève–Lausanne.

Je n'irai pas chercher ces chiffres dans l'évolution démographique. Car, si fort que soit l'accroissement actuel de la population dans certaines localités, il est sans commune mesure avec ce qui va se passer dans les années à venir. De 1950 à 1960, on trouve encore dans le district de Nyon des communes à population stationnaire, et même il en est qui se sont dépeuplées dans cette période, Il s'agit, bien entendu, des communes du pied du Jura à population encore agricole.

En revanche, on trouvera les signes annonciateurs du bouleversement qui attend la région dans les statistiques que voici:

L'augmentation de *l'estimation fiscale* est, pour l'ensemble du canton, de 18,5 % en un an (de fin 1959 à fin 1960). Cette augmentation est de 44 % dans le district de Nyon! Les autres districts très touchés

sont d'ailleurs les districts voisins d'Aubonne et de Rolle. A noter que, les années précédentes, les mêmes chiffres étaient respectivement de 6 à 7 % pour le canton et de 8 à 12 % pour Nyon.

Jusqu'en 1958, le nombre des actes inscrits au Registre foncier de Nyon oscillait autour de 2000 par an. Il a passé en 1960 à 2725 et il atteindra 3300 en 1961. Dans les autres districts, la progression est de moitié moins forte.

Les émoluments perçus au titre de droits de mutation suivent évidemment des courbes identiques.

Les morcellements de parcelles, en nombre à peu près invariable dans les districts même très actifs, ont passé à Nyon de 280 en 1958 à 380 en 1959 et 1960.

Les touristes genevois, dimanche après dimanche, excèdent de loin les touristes vaudois. A St-Cergue, à la Givrine, à la Dôle, les voitures sont genevoises dans la proportion de 80 %.

Rien ne sert d'ailleurs de multiplier ces exemples: un fait domine: le canton de Genève, fort désormais de 259 235 habitants, est à l'étroit dans ses limites administratives; comme la frontière française l'entoure sur trois côtés, il accentue de façon aiguë la pression jusqu'ici normale qu'il exercait traditionnellement sur son voisin, le district de Nyon.

Il est aisé de citer quelques-unes des raisons qui sont à l'origine de la situation actuelle.

Genève connaît en effet un développement considérable auquel la série de crises que traverse la France n'est pas étrangère: afflux de capitaux, de sociétés financières, d'étudiants francophones; d'autre part, cet essor est dû à la multiplicité croissante des institutions internationales, encouragées elles-mêmes par l'aéroport de Cointrin.

Mais le canton, en dépit de ses efforts pour créer des cités résidentielles nouvelles, n'est pas en mesure de suffire aux besoins.

Il n'est d'ailleurs pas disposé à sacrifier les terrains disponibles et on doit l'en féliciter. La protection que la loi genevoise offre à la zone agricole est efficace. Elle décourage les agents immobiliers qui se rabattent ainsi sur les zones de moindre résistance qu'offrent, hélas, les belles régions de la Côte.

La récente application, par les Autorités genevoises, d'une taxe d'équipement n'a pas manqué de contribuer davantage à cette situation.

Mais c'est surtout, reconnaissons-le, la construction de l'autoroute Genève–Lausanne, si largement pourvue en jonctions avec le réseau routier existant, qui cristallise les effets de la poussée genevoise.

Les changements de main, les hausses de prix des terrains sont en effet fortement localisées autour de trois points névralgiques que sont les jonctions de Chavannes-de-Bogis, Nyon et Gland. S'il ne sert à rien d'épiloguer sur la situation présente et sur le nombre de ces jonctions, qu'elle serve au moins d'avertissement aux autorités pour les inciter à ne pas se laisser ailleurs prendre de vitesse par les spéculateurs et à pratiquer elles-mêmes la plus large politique d'achat autour de ces véritables gares routières que seront demain les jonctions des routes nationales!

Je serais gravement incomplet dans mon exposé si j'omettais de parler d'un problème qui complique singulièrement la pacifique pénétration genevoise: je veux parler de l'exonération fiscale dont bénéficient les fonctionnaires internationaux.

Théoriquement, ce privilège n'est accordé qu'à un minimum de chefs de missions ou de chefs de services. Pratiquement, il est généreusement accordé à tous ceux qui travaillent pour le compte des Nations unies ou de leurs institutions spécialisées. Si, dans l'ensemble du canton de Genève, la proportion est supportable, ce canton recueillant par ailleurs les bénéfices de leur présence, que dire de ces petites communes vaudoises comme Tannay, où le nombre des familles exonérées d'impôts est de 12 sur 80, comme Commugny qui, sur 440 habitants, en compte 50 qui, non seulement sont exonérés mais, disposant de leurs propres coopératives d'achat, ne font pour ainsi dire aucun achat dans la commune à l'école de laquelle ils envoient en revanche leurs enfants!

J'en ai cette fois assez dit pour qu'il me soit permis de passer à ma conclusion. Elle sera brève.

Les Autorités vaudoises sont seules responsables légalement des destinées du district de Nyon. Que le problème soit abordé à l'échelon communal, à l'échelon du district, ou à l'échelon cantonal, un fait caractérise la situation actuelle: la principale donnée du problème, la poussée extérieure au canton, échappe à toute possibilité d'investigation. Pourtant, des études démographiques, des analyses du trafic, des enquêtes du genre de celles auxquelles procède actuellement le canton de Vaud sur son territoire sont indispensables à l'aménagement raisonnable de cette région. D'autre part, toute mesure prise dans un des deux cantons a désormais des répercussions sur l'autre.

C'est donc à l'échelon de la coopération intercantonale que doit se poursuivre l'étude d'un tel problème.

Dans l'établissement de ces rapports d'un nouveau genre, entre deux autorités autonomes, il semble qu'un rôle important doit revenir à une association comme l'ASPAN qui est seule à se hisser, dans ce domaine, au niveau supra-cantonal.

Aucune meilleure occasion ne peut se présenter que l'étude des problèmes de Nyon et de son district.